

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Délibération n°020-2025

Demande de subvention pour l'extension de la vidéoprotection au titre du FIPD 2025

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	13
Date de convocation		
28 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX
Absents : Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Éric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité

Dans la poursuite de ses efforts en matière de prévention de la délinquance et de l'insécurité en général, la commune, toujours en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, a procédé à une nouvelle actualisation du diagnostic sûreté en novembre 2022, et a sollicité l'abandon de cinq caméras au profit de cinq nouveaux sites, jugés plus pertinents, ainsi que la régularisation d'une caméra supplémentaire, soit trente-deux au total, autorisées par Monsieur le Préfet du Gard le 4 décembre 2023.

C'est ce dernier programme qu'il est proposé de mettre en œuvre, avec l'assistance technique d'un bureau d'études spécialisé, EMSYS Ingénierie de Montpellier, et après consultation publique.

Le programme 2025-2026 porte plus précisément sur :

- L'implantation de 7 nouvelles caméras sur trois secteurs à enjeux : Place Saint Vincent / Cave coopérative, sur l'axe traversant de la RD.999 ; la nouvelle Halle des Sports et l'avenue Veza d'Alba, à proximité immédiate du parc communal ; le chemin des Vendangeurs et l'impasse du Souvenir, là encore à proximité immédiate de la RD.999
- Les travaux de raccordements au réseau fibre optique, en tranchée ou en aérien, avec pose d'armoires ou de coffrets d'intégration

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 79.970€HT et 95.964€TTC, pour lequel la commune sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, au taux le plus élevé possible.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Installation caméras et coffrets	38 546,68	46 256,02	Commune	63 976,54
Raccordements électriques et télécoms	41 424,00	49 708,80	Etat / FIPD (50%HT)	31 988,27
TOTAL	79 970,68	95 964,82	TOTAL	95 964,82

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu l'arrêté préfectoral n°2023338-088 du 4 décembre 2023,
Vu l'appel à projet 2025 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, programme vidéoprotection de voie publique,
Oùï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

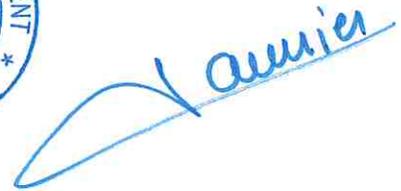
DECIDE

1. D'approuver le programme 2025-2026 d'extension de la vidéoprotection du territoire communal dont le coût prévisionnel est estimé à 79.970,68€HT et 95.964,82€TTC.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération et de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux le plus élevé possible.
3. De conditionner la budgétisation et le lancement de cette opération à l'obtention préalable du financement demandé.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr